

Un accident du travail, ça coûte cher!

*La gestion de la santé et de la sécurité
du travail, c'est rentable!*

L'employeur inscrit à la CSST verse une prime qui contribue à financer le régime québécois de santé et de sécurité du travail. Cette prime permet aux travailleurs d'être indemnisés en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Malgré les efforts soutenus de la CSST en matière de prévention, des accidents du travail se produisent tous les jours. Et ces accidents sont lourds de conséquences, tant pour les employeurs que pour les travailleurs.



Les coûts directs

Savez-vous que chaque accident qui survient dans une entreprise fait augmenter les primes que doit payer l'employeur et que cette augmentation varie selon le coût de la lésion, la masse salariale et le secteur d'activité? Les exemples qui suivent s'appliquent aux employeurs tarifés au taux personnalisé.

EXEMPLE 1

Un travailleur de la construction a fait une chute de 3 mètres.

Siège de la lésion : **poignet et cheville**

Type de blessure : **entorse et fracture**

Nombre de jours indemnisés : **358 jours**

Total des sommes imputées : **46 929 \$**

Masse salariale annuelle*	Primes additionnelles totales (étalées sur une période de 4 ans)*
150 000 \$	18 600 \$
300 000 \$	33 900 \$
600 000 \$	57 800 \$

* Simulation basée sur les paramètres de la tarification 2007 et l'unité de classification 80110 (Travaux de charpenterie; travaux de menuiserie; travaux de systèmes intérieurs; travaux de peinture; pose de revêtements souples, pose du marbre, du granit, de la céramique ou du terrazzo; travaux de plâtrage ou de tirage de joints; travaux d'isolation), en utilisant des masses salariales fixes pour toutes les années de référence.

EXEMPLE 2

Un jeune travailleur de 17 ans a eu la main coincée dans un hachoir à viande.

Siège de la lésion : **doigts**

Type de blessure : **amputation et fracture**

Nombre de jours indemnisés : **844 jours**

Total des sommes imputées : **50 957 \$**

Masse salariale annuelle*	Primes additionnelles totales (étalées sur une période de 4 ans)*
1 000 000 \$	19 500 \$
2 000 000 \$	33 100 \$
3 000 000 \$	43 800 \$

* Simulation basée sur les paramètres de la tarification 2007 et l'unité de classification 54420 (Épicerie; boucherie; poissonnerie; commerce de détail de fruits ou de légumes), en utilisant des masses salariales fixes pour toutes les années de référence.

EXEMPLE 3

Un travailleur a eu la main coincée dans un convoyeur en marche.

Siège de la lésion : **main et doigts**

Type de blessure : **lacération et fracture**

Nombre de jours indemnisés : **380 jours**

Total des sommes imputées : **47 378 \$**

Masse salariale annuelle*	Primes additionnelles totales (étalées sur une période de 4 ans)*
1 000 000 \$	23 700 \$
2 000 000 \$	38 800 \$
3 000 000 \$	59 400 \$

* Simulation basée sur les paramètres de la tarification 2007 et l'unité de classification 16040 (Fabrication de produits en plastique), en utilisant des masses salariales fixes pour toutes les années de référence.

Les coûts indirects

Savez-vous que les accidents du travail et les maladies professionnelles peuvent entraîner des coûts indirects plus élevés que les primes versées à la CSST?

Parce qu'ils occasionnent :

- une perte de temps le jour de l'accident ;
- des dommages aux installations, aux outils et aux équipements ;
- des heures supplémentaires et des coûts supplémentaires pour la main-d'œuvre temporaire ;
- l'embauche et la formation d'un remplaçant ;
- du retard dans la production ;
- une enquête sur l'accident ;
- le suivi administratif du dossier ;
- de la publicité négative pour l'entreprise ;
- la possibilité de poursuites judiciaires.



Comment faire pour réduire les coûts directs et indirects ?

Misez sur la prévention !

Le meilleur moyen d'économiser, c'est d'éviter les accidents. Comment ? En prenant en charge la santé et la sécurité du travail dans l'entreprise de concert avec les travailleurs. Et, s'il y a des accidents ? Le meilleur moyen de minimiser les frais, c'est de faire en sorte que les travailleurs puissent revenir rapidement et de façon durable au travail.

Le conseiller en financement a une vue d'ensemble du dossier de l'employeur. Il peut, en collaboration avec les autres intervenants de la CSST et avec d'autres partenaires en SST, vous aider à mieux gérer la santé et la sécurité du travail dans votre établissement.



*Consultez un conseiller,
ça ne coûte rien !*

Pour joindre la CSST, un seul numéro : 1 866 302-CSST (2778)

Abitibi- Témiscamingue

33, rue Gamble O.
Rouyn-Noranda
(Québec) J9X 2R3
Téléc. : 819 762-9325

2^e étage
1185, rue Germain
Val-d'Or
(Québec) J9P 6B1
Téléc. : 819 874-2522

Bas-Saint-Laurent
180, rue des Gouverneurs
Case postale 2180

Rimouski
(Québec) G5L 7P3
Téléc. : 418 725-6237

Capitale-Nationale

425, rue du Pont
Case postale 4900
Succ. Terminus
Québec
(Québec) G1K 7S6
Téléc. : 418 266-4015

Chaudière-Appalaches

835, rue de la Concorde
Saint-Romuald
(Québec) G6W 7P7
Téléc. : 418 839-2498

Côte-Nord

Bureau 236
700, boul. Lauro
Sept-Îles
(Québec) G4R 1Y1
Téléc. : 418 964-3959

235, boul. La Salle
Baie-Comeau
(Québec) G4Z 2Z4
Téléc. : 418 294-7325

Estrie

Place-Jacques-Cartier
Bureau 204
1650, rue King O.
Sherbrooke
(Québec) J1J 2C3
Téléc. : 819 821-6116

Gaspésie-Îles- de-la-Madeleine

163, boul. de Gaspé
Gaspé
(Québec) G4X 2V1
Téléc. : 418 368-7855

200, boul. Perron O.
New Richmond
(Québec) G0C 2B0
Téléc. : 418 392-5406

Île-de-Montréal
1, complexe Desjardins
Tour Sud, 31^e étage
Case postale 3
Succ. Place-Desjardins
Montréal
(Québec) H5B 1H1
Téléc. : 514 906-3200

Lanaudière

432, rue De Lanaudière
Case postale 550
Joliette
(Québec) J6E 7N2
Téléc. : 450 756-6832

Laurentides

6^e étage
85, rue De Martigny O.
Saint-Jérôme
(Québec) J7Y 3R8
Téléc. : 450 432-1765

Laval

1700, boul. Laval
Laval
(Québec) H7S 2G6
Téléc. : 450 668-1174

Longueuil

25, boul. La Fayette
Longueuil
(Québec) J4K 5B7
Téléc. : 450 442-6373

Mauricie et

Centre-du-Québec
Bureau 200
1055, boul. des Forges
Trois-Rivières
(Québec) G8Z 4J9
Téléc. : 819 372-3286

Outaouais

15, rue Gamelin
Case postale 1454
Gatineau
(Québec) J8X 3Y3
Téléc. : 819 778-8699

Saguenay- Lac-Saint-Jean

Place-du-Fjord
901, boul. Talbot
Case postale 5400
Chicoutimi
(Québec) G7H 6P8
Téléc. : 418 545-3543

Complexe du Parc
6^e étage
1209, boul. du Sacré-Cœur
Case postale 47
Saint-Félicien
(Québec) G8K 2P8
Téléc. : 418 679-5931

Saint-Jean- sur-Richelieu

145, boul. Saint-Joseph
Case postale 100
Saint-Jean-
sur-Richelieu
(Québec) J3B 6Z1
Téléc. : 450 359-1307

Valleyfield

9, rue Nicholson
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 4M4
Téléc. : 450 377-8228

Yamaska

2710, rue Bachand
Saint-Hyacinthe
(Québec) J2S 8B6
Téléc. : 450 773-8126

Bureau RC-4
77, rue Principale
Granby
(Québec) J2G 9B3
Téléc. : 450 776-7256

Bureau 102
26, place Charles-
De Montmagny
Sorel-Tracy
(Québec) J3P 7E3
Téléc. : 450 746-1036

www.csst.qc.ca :
une adresse branchée sur vos besoins !